

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 septembre 2017

Sous la présidence de M. Didier KLEIN, Maire.

Membres présents : BOUR Jean-Marie, WINKLER Alphonse, SCHUSTER-GREIB Edgar, Adjoint FERRIOT Valérie, HEMMERTER Jacky, JEHLE Christine, KLEIN Céline, MULLER Yannick, TEDONE Pascal et WIES Alexis.

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 21 septembre 2017, avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

## **Compte –rendu de la séance**

### **LOCATION LOGEMENT 1 RUE DU PRESBYTERE**

N° 57506-2017-08/01

Le maire informe le conseil municipal que le logement communal situé au 1, rue du Presbytère sera vacant au 30 septembre 2017 après le départ des locataires actuels M. MILLER Dominique et Mme MULLER Christel.

Le loyer de ce logement est de 609 euros charges non comprises et l'état des lieux du logement sera fait dès le départ des locataires actuels.

Vu la candidature de Mme SIQUOIR Lindsay demeurant à Bettborn,

Le conseil municipal après délibération :

- décide de louer à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017 ce logement à Mme SIQUOIR Lindsay,
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail à loyer à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

### **SUBVENTION UEPAL POUR RENOVATION DU TEMPLE**

N° 57506-2017-08/02

Le maire informe le conseil municipal du prochain versement de la subvention de 16 000 € de l'UEPAL (Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine) pour les travaux de restauration du Temple. Ce versement sera effectué par la Paroisse Protestante de Niederstinzel.

Le conseil municipal après délibération :

- accepte cette subvention d'un montant de 16 000 € concernant la restauration du Temple

Texte adopté à l'unanimité.

### **STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARREBOURG MOSELLE SUD**

N° 57506-2017-08/03

Le maire informe le conseil municipal que lors du conseil communautaire du 29 juin dernier, le projet de nouveaux statuts de la CCSMS a été présenté et soumis au vote. Cette refonte des statuts s'imposait suite à la fusion des 5 anciennes communautés de communes et à la nouvelle nomenclature des compétences établie dans le cadre de la loi NOTRÉ.

Ces statuts révisés intègrent les nouvelles compétences transférées obligatoirement à la CCSMS (développement économique, promotion du tourisme, gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations, aire d'accueil des gens du voyage), les compétences transférées aux de la collectivité optionnelles ou facultatives (politique du logement social ; construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs ; action social – relais assistante maternelle et portage de repas – création et gestion de maison de services public ; voirie d'intérêt communautaire, organisation du transport collectif, service départemental d'incendie et de secours, constitution en centrale d'achat).

Le conseil municipal, après délibération,

- adopte les statuts de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud,

Texte adopté à l'unanimité.

**DIVERS**

N° 57506-2017-08/03

**A) Réfection des vitraux du temple**

Le maire informe le conseil municipal de la fin des travaux de réfection des vitraux et de la pose des protections extérieures.

Il exprime ses plus vifs remerciements au maître verrier Ruhlmann Thierry qui a remplacé près du triple de pièces brisées par des verres de couleur sans augmenter le devis initial.

Fin de séance à 22 h 30.

Fait et délibéré à Niederstinzeln les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 5 octobre 2017

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'Etat, le 05/10/2017

POUR EXTRAIT CONFORME  
Niederstinzeln, le 5 octobre 2017  
Le Maire :  
Didier KLEIN